

- CONTRAT D'EAU POTABLE -- DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTEUR ET DE CONTRAT -

Je soussigne(e)						
□ Mme □ M. NomPrénom Prénom						
] Mme 🗆 M. NomPrénom Prénom						
Adresse actuelle						
Code postal///Commune	••					
Tél. fixe//Tél. portable//						
Mail :	••					
Agissant en qualité de : (cocher la ou les mentions utiles)						
☐ propriétaire ☐ copropriété ou maison particulière ☐ syndic – gérant						
□ locataire □ autre, à préciser :	•••					
Demande d'alimentation en eau potable à l'adresse suivante						
Adresse						
Code postal///Commune	••					
Les factures seront à expédier $\ \square$ à l'adresse actuelle ou $\ \square$ à l'adresse de la nouvelle construction						
Si vous souhaitez que vos factures soient adressées à votre adresse actuelle, il faudre impérativement nous informer de votre déménagement afin d'effectuer le changement d'adresse dans notre base de données pour l'envoi des factures à venir.						
<u>Nota</u> : Pour la mise en place d'un prélèvement automatique, merci de joindre votre RIB.						
Partie réservée aux agents techniques de Saint-Louis Agglomération	1					
N° du compteur :						
Diamètre du compteur : Index de départ :						
Date de la pose/ Initiales du technicien :	_					
les escretemméses du /des mremyiétaire(s) el différentes du demandeur						
Les coordonnées du/des propriétaire(s), si différentes du demandeur						
□ Mme □ M. Nom						
□ Mme □ M. Nom						
Adresse						
Code postal//Commune	••					
Tél. fixe//Tél. portable//						
IVIAII ·						





INFORMATIONS CONCERNANT LE RENVOI DE CE DOCUMENT

Je vous invite à renvoyer ce document par e-mail ou voie postale à l'une des adresses suivantes (merci de prendre en compte l'adresse du nouveau contrat):

Antenne / Pôle	Saint-Louis Agglomération Antenne de Hagenthal-le-Bas 2 rue Oberdorf - 68220 HAGENTHAL-LE-BAS <u>eau.hagenthal@agglo-saint-louis.fr</u> 03 67 35 72 50		Saint-Louis Agglomération Pôle de proximité de Sierentz 57 rue Rogg Haas - 68510 SIERENTZ <u>eau.sierentz@agglo-saint-louis.fr</u> 03 89 28 34 33	
Liste des communes concernées	Attenschwiller Folgensbourg	Michelbach-le-Bas Michelbach-le-Haut Neuwiller Ranspach-le-Bas Ranspach-le-Haut Wentzwiller	Bartenheim Brinckheim Geispitzen Helfrantzkirch Kappelen Kembs Kœtzingue Landser Magstatt-le-Bas Magstatt-le-Haut	Rantzwiller Rosenau Schlierbach Sierentz Steinbrunn-le-Haut Stetten Uffheim Wahlbach Waltenheim Zaessingue

<u>REMARQUE</u>: l'eau potable pour les communes de Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, Hésingue, Huningue, Saint-Louis et Village-Neuf n'est pas gérée par Saint-Louis Agglomération. Merci de vous adresser directement à Veolia Eau (12 rue de Colmar à Hésingue ou au 0 969 323 554).

Par la présente, je m'engage à respecter le règlement d'eau potable, qui est disponible sur le site internet de Saint-Louis Agglomération ainsi que sur demande auprès de la Direction de l'Assainissement et de l'Eau, au paiement des consommations, frais taxes et redevances en vigueur ou à venir.

Le contrat pourra être résilié sur demande auprès de Saint-Louis Agglomération.	
Fait àle/	
Signatures abonné(s) et/ou propriétaire(s)	

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Saint-Louis Agglomération pour établir les factures d'Assainissement et d'Eau à ses abonnés. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au personnel de la Direction de l'Assainissement et de l'Eau de Saint-Louis Agglomération. Conformément à la loi informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement européen sur la protection des données du 14 avril 2016 (RGPD 2016/679), vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, vous opposer à leur traitement, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de Saint-Louis Agglomération à l'adresse suivante : dpo@agglo-saint-louis.fr. »

